

***Demande de soutenance***

**Identification**

École doctorale de rattachement : ..... N° Étudiant : .....  
 Mme  Mlle  M.  Nom : .....  
 Épouse : ..... Prénom : .....  
 Titre de thèse : .....  
 Directeur de thèse : ..... Mail : ..... Tél. : .....

**Soutenance**

Date prévue : ..... Site : .....  
 Heure : ..... Salle : .....

**Désignation d'au moins deux rapporteurs**

\* Titre : DE pour doctorat d'état, HDR pour habilitation, A pour autre (joindre CV)

① M .....	② M .....
Titre* .....	Titre* .....
Grade .....	Grade .....
Lieu d'exercice .....	Lieu d'exercice .....
③ M .....	
Titre* .....	
Grade .....	
Lieu d'exercice .....	

**Composition du jury**

① M .....	② M .....
Titre* .....	Titre* .....
Grade .....	Grade .....
Lieu d'exercice .....	Lieu d'exercice .....
③ M .....	④ M .....
Titre* .....	Titre* .....
Grade .....	Grade .....
Lieu d'exercice .....	Lieu d'exercice .....
⑤ M .....	⑥ M .....
Titre* .....	Titre* .....
Grade .....	Grade .....
Lieu d'exercice .....	Lieu d'exercice .....
⑦ M .....	⑧ M .....
Titre* .....	Titre* .....
Grade .....	Grade .....
Lieu d'exercice .....	Lieu d'exercice .....

***A - Désignation des rapporteurs et du jury***

**Le directeur de thèse**

Avis  favorable  défavorable  
 Date  
 Signature

**Le directeur de l'ED**

Avis  favorable  défavorable  
 Date  
 Signature

**Le président de l'Université**

accordés  refusés  
 Date  
 Signature

***B - Autorisation de soutenance après réception des rapports***

**Le directeur de l'école doctorale**

Avis  favorable  défavorable  
 Date  
 Signature

**Le président de l'université**

Soutenance  autorisée  non autorisée  
 Date  
 Signature

### Coordonnées des rapporteurs proposés

❶ Nom prénom..... Adresse.....  
Adresse mail.....  
.....  
Ce rapporteur participe aussi au jury : oui - non

❷ Nom prénom..... Adresse.....  
Adresse mail.....  
.....  
Ce rapporteur participe aussi au jury : oui - non

❸ Nom prénom..... Adresse.....  
Adresse mail.....  
.....  
Ce rapporteur participe aussi au jury : oui - non

### Coordonnées des membres du jury proposés

❶ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❷ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❸ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❹ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❺ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❻ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❼ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

❽ Nom prénom..... Adresse .....

Adresse mail.....  
.....

Dossier à retourner **3 mois avant la date prévue de soutenance** à :

**ED 62, 184, 250, 251, 352, 353**

Université d'Aix-Marseille,  
Direction de la Recherche, Bureau 4-1-10,  
3 Place Victor Hugo,  
13331 Marseille cedex 03

**ED 354 et 356**

Université d'Aix-Marseille,  
Direction de la Recherche, A138  
29 avenue R. Schuman,  
13621 Aix-en-Provence cedex 1

**ED355**

Université d'Aix-Marseille, MMSH,  
bureau 7b,  
5 rue du Château de l'Horloge,  
13094 Aix-en-Provence cedex 2

Les rapporteurs doivent faire parvenir leur rapport 5 semaines **au plus tard** avant la soutenance.

## Désignation des rapporteurs

[Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale](#)

### Article 18

[...]Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs désignés par le chef d'établissement, habilités à diriger des recherches ou appartenant à l'une des catégories visées à l'article 17 ci-dessus, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.[...]

### Article 17

[...]- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ; par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;  
- par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement[...]

## Désignation des membres du jury

[Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale](#)

### Article 19

Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre 3 et 8.

à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.

Lorsque plusieurs établissements sont habilités à délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné par les chefs des établissements concernés dans les conditions fixées par la convention qui les lie.

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur[...]

[Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse](#)

### Article 7

Les principes régissant la constitution du jury et la désignation de son président sont précisés par la convention. Le jury est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit.